

Ratisbonne le 5 Juin 1760

Pendant que les Negociations à l'égard des nouveaux mois romains rencontrent tant de difficultés de la part de la plus part des Electeurs et Princes, la Cour Imperiale les fait redoubler auprès des Villes Imperiales. Et comme le Magistrat ici exerce le Directoire dans le College des Villes à la Diète, on s'applique à le disposer de donner à cet égard aux autres Villes l'exemple de bonne Volonté. Dans cette vue le Ministre Imperial à Munich, lui avoit adresse' la lettre mentionnée le 14 d'Avril dernier, pour l'engager à accorder pour son particulier, 40 mois romaines. Mais comme il a fait ses excuses par rapport au nombre, il a reçu du même Ministre en date du 28 du passé, une autre admonition, qui m'a été communiquée en confidence, et qui est de ce contenu;

Je n'ai pas manqué d'envoyer à S. M. I. la réponse que Vous m'a faite Messieurs en date du 12 de ce mois par rapport aux 40 mois romains demandés. Il paroit étrange à S. M. que Vous faites prevaloir une prétendue crainte de Vos Bourgeois à ce que Vous devés tant à S. M. I. et à l'Empire dans les présentes conjonctures critiques, qu'à l'intérêt même que Votre Ville en aura par les bonnes suites. S. M. se promet donc que vous ne balancerés plus, d'accorder, à l'exemple d'autres Etats patriotiques, pareillement 40 mois romains de communiquer aux autres Villes Imperiales cette resolution que Vous prendrés, et de vous montrer par consequent sans hypocrisie devant les yeux de S. M. I. et de l'Empire

tels que Vous vous sentez intérieurement. Vos Sentimens  
patriotiques me font esperer, que vous ne refuser pas de  
satisfaire à cette requisition; que je vous fais au nom de S.M.I  
et de me mettre en état sans delai par votre reponse favorable,  
à en faire mon rapport à S.M.I. Je suis &c.

Munich le 28 May 1760

A. Comte de Podsdadsky

Le Memoire que les Ministres de Bavière et de Salzbourg ont  
communiqué récemment aux autres Ministres du Cercle de  
Bavière, comme une Reponse au Rescrit mentionné le 21 Avril,  
par lequel S.M.I a demandé d'augmenter le Contingent de  
Troupes de ce Cercle, n'est proprement qu'un projet, sur lequel  
les Cours de Munich et de Salzbourg attendent actuellement  
le Consentement des autres états du Cercle pour l'adresser  
à S.M.I. Je viens de l'obtenir et il porte en substance que  
l'Electeur de Bavière et l'Archeveque de Salzbourg, comme  
Princes Directeurs du Cercle, ayant communiqué cette  
demande Imp.<sup>le</sup> aux autres États du Cercle, pour apprendre la  
desus leurs sentimens, ils étoient d'avis, qu'il soit  
représenté à S.M.I. qu'il n'ya aucun loi qui les oblige à  
augmenter leur Contingent de Troupes, que l'état de ce  
Contingent est le même qu'il a été dans les tems passés  
et qu'il a été réglé à tant de Diètes de ce Cercle en presence  
des Ministres Imperiaux, étant exactement composé sur  
le pied matriculaire, la proportion vers les autres Cercles et  
les facultés de celui de Bavière; qu'ainsi les Princes Directeurs

esperoient de l'équanimité de S. M. qu'elle pardonnera les justes excuses de ce Cercle à l'égard de cette augmentation; que la présente Guerre leur étoit sans cela assez ruineuse, et quand même ils vouloient se conformer à l'intention paternelle de S. M. il leur seroit impossible de l'effectuer, qu'on n'avoit jamais accordé de la part de ce Cercle, pour le triple de son Contingent plus de 3473 d'Infanterie, dans laquelle la Cavalerie étoit comprise de manière, qu'on comptoit 3 fantassins pour un Maître, témoin les exemples de 1727. 1734. 1746 et 1757.

Il étoit vrai que la repartition faite en 1681 chargeoit ce Cercle de 800 hommes de Cavalerie et de 1494 hommes d'Infanterie pour le simple, mais il étoit notoire aussi, que le Cercle avoit solennellement protesté à la Diète contre cette repartition comme excédant ses forces, et qu'il ne s'y étoit jamais soumis. À ces Causes et comme ni droit ni équité ni loi obligeoit ce Cercle à cette augmentation les Princes Directeurs prioient S. M. I. de se contenter du Zèle que le Cercle de Bavière avoit prouvé jusqu'ici, et de ne plus écouter les insinuations mal fondées, qui lui avoient été faites contre la matricule inimmuable du dit Cercle.

Il n'est pas douteux que les autres Etats approuveront cette réponse, et qu'ainsi elle sera incessamment adressée à S. M. I. On est attentif d'apprendre l'effet qu'elle operera, vis la précision avec laquelle S. M. I. avoit déclaré dans son susdit Rescrit, qu'elle n'acceptera aucune excuse contre cette augmentation ordonnée, mais qu'elle ordonne, sous commination de rigueur, de l'effectuer jusqu'au premier du mois passé.

Faint, mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is illegible due to its lightness and orientation.

5 June 1760